

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 8

**Votants:** 10

**Séance du 03 juillet 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le trois juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 03 juillet 2023, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Christophe BOYER, Georges GAY, Bernard GUITTARD, Marie-Françoise MONJANEL, Eveline SANZ, Sylvianne SOLVERY, Didier THOMAS, Michel TOURNADRE

**Représentés:** Aimé RIALLAIN par Eveline SANZ, Michel TRIGNOL par Bernard GUITTARD

**Absents:** Elisabeth KNICKERBOCKER

**Secrétaire de séance:** Eveline SANZ

---

Gestion de l'auberge : La signature de la convention avec M. et Mme WAGNER était à l'ordre du jour de la présente réunion. Cependant, suite aux renseignements pris auprès de la mairie où ces personnes étaient installées précédemment, la commission n'a pu donner suite à leur candidature.

**Vente du lot n°3 au lotissement les Chambas - DE 2023 040**

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une proposition d'achat du lot n°3 d'une surface de 742 m<sup>2</sup>, propriété de la commune, située au lotissement Les Chambas, par Tania et François BRIAND-HELCMANOCKI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- valide la vente du lot n°3 situé sur la parcelle cadastrée ZP 208 d'une surface de 742m<sup>2</sup> à M. et Mme BRIAND-HELCMANOCKI domiciliés 1380 Route de Creuse - La Rotterie -72220 SAINT MARS D'OUTILLE
- fixe le prix de vente à 7 420 € (soit 10€ le m<sup>2</sup>),
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire,
- prend note que le notaire des acquéreurs Maître FOUQUET-FONTAINE sera en charge du dossier.

**Réhabilitation du bâtiment anciennement M. LAURADOUR - Honoraires ingénierie - DE 2023 041**

M. le Maire fait suite à la décision du Conseil Municipal d'acheter la maison de M. James LAURADOUR située route de Singles.

Contact a été pris auprès du cabinet SCP ESTIER LECHUGA de Ceyrat qui a fait deux propositions d'honoraire pour les études de faisabilité du bâtiment : une étude comprenant l'aménagement de garages et dépendances au rez-de-chaussée et une étude sans dépendance.

Marie-Françoise MONJANEL et Eveline SANZ pensent préférable d'intégrer le garage afin d'avoir l'estimatif global et une vue d'ensemble sur le projet. Décision sera prise par la suite pour la réalisation des travaux avec ou sans la réhabilitation du garage.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition comprenant les dépendances, à savoir :

Mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation d'un ensemble bâtementaire dans le Bourg, création d'un commerce au rez-de-chaussée, création d'un logement à l'étage avec accès privatif et terrasse, création d'une annexe chaufferie au RDC, aménagement de garages et dépendances au RDC pour une surface globale hors oeuvre de 300 m<sup>2</sup> pour un montant HT de 8 100€.

L'étude de faisabilité comprend les relevés, la saisie informatique, l'état des lieux et diagnostics, la formalisation initiale projet, l'avant-projet sommaire arrêté et l'avant-projet définitif (descriptifs détaillés par lot, estimatifs par lot et total opération, dossier de présentation, livrables papier et informatiques, dossiers de demandes de subventions).

Par ailleurs, M. le Maire donne lecture des courriers de Mme Marie-Christine LATHIERE et des Farandoles de l'Artense qui confirment leur intérêt pour la location du commerce à l'issue des travaux.

### **Demande d'achat d'une portion d'un chemin rural au village de Fourroux - DE 2023 042**

M. le Maire revient sur la demande de Anne-Laure et Olivier ROUX pour l'achat d'une portion de chemin attenant à leur propriété au village de Fourroux.

Lors de la réunion du 6 juin 2023, les élus ne voyaient pas d'inconvénient à cette opération dans la mesure où le chemin ne serait plus affecté à l'usage du public et avaient choisi de consulter les habitants de Fourroux au préalable sachant qu'ils sont les plus concernés par ce dossier.

Suite à cette consultation, il s'avère que ce chemin sert toujours comme voie de passage (à pied, en vélo, à cheval...) et que la majorité des habitants du village ne souhaite pas céder une partie de ce chemin.

Considérant qu'il est toujours affecté à l'usage du public, le conseil municipal (Michel TRIGNOL ne prend pas part au vote), à la majorité des membres présents (abstention de Didier THOMAS) prend la décision de laisser ce chemin dans le domaine public et regrette donc de ne pouvoir donner une suite favorable à la demande de M. et Mme ROUX.

### **Subvention au profit de l'association Laroddanse - DE 2023 043**

M. le Maire informe l'assemblée de la constitution d'une nouvelle association sur la commune. Il s'agit de l'association Laroddanse dont le président est Christian CROUTHERS. La mairie a été destinataire d'une demande de subvention pour 2023.

Considérant que cette association participe au niveau de la fête patronale du village en offrant un spectacle de danse à la salle des fêtes le samedi soir, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 250€.

A noter que ce montant est moins important que pour les autres associations dans la mesure où la commune prend en charge les frais de chauffage de la salle des fêtes qui est mise à disposition une fois par semaine pour les cours de danse.

### **Demande de pose de rails à la salle des fêtes dans le but de faire des expositions**

L'association Larodde Evènementiel renouvelle sa demande d'installation de rails dans la salle des fêtes pour les expositions. Suite au refus formulé en 2022, ils proposent de financer l'achat du matériel et demandent si les agents communaux pouvaient en réaliser la pose.

Marie-France MONJANEL marque son désaccord sachant que ces installations seraient permanentes et risqueraient de dégrader les murs de la salle des fêtes. La commune dispose de grilles qui permettent d'ores et déjà la mise en place d'expositions.

Eveline SANZ propose d'aménager la salle située à l'étage de l'ancienne mairie qui est à disposition de toutes les associations de la commune. Didier THOMAS pense que la salle des fêtes devrait garder son affectation et non devenir une salle d'exposition.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ne donne pas suite à cette demande et propose d'acheter d'autres grilles d'exposition si cela s'avère nécessaire.

## **Subvention attribuée à l'association "La Dordogne de villages en barrages" - DE 2023 044**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L -2121-29,  
CONSIDÉRANT la demande formulée par l'association « La Dordogne De Villages en Barrages » dont le siège est à l'Espace des Associations de GROS-CHASTANG et qui a pour objet la création, la gestion et l'animation d'un sentier de randonnée en rives droite et gauche de la Dordogne, sur les départements de la Corrèze, du Cantal et du Puy-de-Dôme,  
CONSIDÉRANT la qualité et l'intérêt de l'activité de l'association au plan communal par l'accroissement de l'activité touristique et la mise en valeur du patrimoine des gorges de Hautes Dordogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- d'accepter de régler la subvention de 0.50€ / habitant
- de signaler tout état défectueux sur la partie du parcours relevant du territoire de ladite commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

### **Questions diverses**

\* Des cadeaux de bienvenue seront offerts aux locataires des gîtes (pour les locations à la semaine) et comprendront des produits locaux (St Nectaire, confiture ou miel, croquants...). Prix par panier : 10€ maximum.

\* Sylviane SOLVERY fait part d'une demande qui lui a été adressée afin de répertorier le tilleul de Terrif dans l'inventaire des "arbres remarquables de France".

\* Ecole : M. le Maire fait suite à l'appel de Mme VACHETTE, Inspectrice de l'Education Nationale qui l'a sollicité pour un rendez-vous avec M. le Maire de Bagnols suite au compte rendu du dernier conseil d'école. Considérant que le RPI comprendra un effectif de 43 élèves à la rentrée et que le quota demandé est de 45 élèves, la mairie a adressé un courrier aux familles dont les enfants sont scolarisés hors secteur ou dont les enfants suivent l'école à la maison afin de leur expliquer la situation. A noter que 8 enfants de Larodde ne fréquentent pas l'école communale.

\* Sylviane SOLVERY demande si une fête du pain pouvait être organisée cet été. Les élus se prononcent favorablement et évoqueront ce point lors de la prochaine réunion (date à définir).

\*La Communauté de Communes Dômes Sancy Artense organise, en collaboration avec les associations du secteur : LES OLYMPIADES qui auront lieu en juin 2024 en parallèle des Jeux Olympiques. Evènement convivial ouvert à tous/ tout âge/ tout niveau. Plusieurs disciplines sont envisagées (Badminton, Tir à l'arc, VTT, Volley-ball, Trail – course, Karaté, Rugby à 5, Épreuves enchainées (tir, course...), Basket 3\*3, Pétanque, escrime, Handball, Vélo / cyclo-tourisme, Tennis, Tir à la corde, Course de relais, Course Sprint, Concours de belote, Judo, Football - tournoi de sixte, Escalade, Tennis de table, Lancer botte de foin, Boxe, Course d'orientation, Triathlon.

Toute personne intéressée peut s'adresser à Michel TOURNADRE au 06.08.76.18.43 ou à la mairie.

### **Info de l'association La Guinguette etc...**

Mardi 11 juillet à 20h30 : Soirée Cinéma à la salle des fêtes « Astérix & Obélix – Mission Cléopâtre ». Cette soirée cinéma est destinée aux plus jeunes mais pas seulement...

La séance est levée à 21h.